

ACTIVITES ET POINTS RH A POLE EMPLOI : CONFERENCE TELEPHONIQUE D.G DU 23 JUIN

POINT RH / EFFECTIFS :

Situations des agentes et agents :

- 37 dépistés COVID 19
- 340 en garde d'enfants (496 - 15 jours auparavant)
- 927 en ABAP ((1 287 - 15 jours auparavant)
- 5 699 en congés (4878 - 15 jours auparavant)
- 22 617 en télétravail (25 467 -15 jours auparavant et 24 500 semaine précédente. Cela diminue doucement)
- 16 243 présents sur site (13 826 -15 jours auparavant et 15 215 semaine précédente)
- 164 'vulnérables'.

POINT ACTIVITÉ :

Bilan au 22 juin :

- Augmentation du volume d'entretiens, toutes modalités confondues (visio, tél, physique). La part des entretiens physiques est toujours faible
- Reprise concernant les offres d'emplois
- Activité indemnisation : bonne maîtrise au niveau des flux des dossiers en cours

ESI :

Les DE peuvent toujours choisir les modalités entretien physique ou téléphonique. La DG va regarder pour le PRA 3 si ce choix sera maintenu.

CONTINUITÉ DU PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ :

Pas de changement concernant la MRS et le pack de démarrage par rapport aux informations du 9 juin :

- **Reprise d'une partie de la MRS pour les métiers en tension**
 - pas de programmation avant le 21 juillet
 - des tests sont en cours pour évaluer la reprise de la MRS avant cette date puis consultation au CSEC le 20 juillet
- **Reprise du Pack de démarrage** dans les 31 agences qui le déployaient puis consultation au CSEC le 20 juillet

Les conseillers MRS peuvent sortir en prospection, les CDE le font également, en respectant les règles sanitaires.

CSEC du 22 juin : (voir notre CR en ligne)

- Consultation sur l'évolution du dispositif national de reprise d'activité post-confinement : l'accueil en flux et collectif, hors MRS et pack de démarrage.
- Consultation sur les prestations externes concernant les demandeurs d'emploi alternant emploi et chômage et les demandeurs d'emploi autonomes : « *Toutes les clés pour mon emploi durable* » (EMD) et « *Un emploi stable, c'est pour moi* » (EMS).

A venir - les 1er et 6 juillet :

- Info / consultation sur le PRA niveau 3, suite aux annonces du gouvernement et à l'allègement du protocole sanitaire pour les entreprises, protocole qui devrait être publié prochainement.
- Le télétravail ne sera plus prioritaire.
- Distanciation passe à 1 mètre entre les personnes (fin des 4 m2).
- Obligation du port du masque uniquement si la distanciation de 1m n'est pas effective.
- Les gestes barrières, sens de circulation et nettoyage seraient maintenus.

4 situations :

- Confinement / PRA 1 / PRA 2 puis PRA 3.
- Le PRA 2 s'appliquera au mieux après les infos en CSE, soit ce vendredi 26 juin.
- Le PRA 3 n'est pas encore écrit et ne s'appliquera au mieux que le 15 juillet et après les CSEC des 1er et 6 juillet et les info des CSE. Les DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) doivent également être mis à jour à chaque fois.

CONTINUITÉ DU PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ (SUITE) :

Le passage en PRA niveau 3 aura lieu sauf pour Guyane et Mayotte et en cas de re-confinement et/ou en fonction de clusters (zones qui pourraient repasser alors en PRA 1 ou en PRA2)

Attention : concernant les nouveaux clusters (cf pour exemple situation actuelle en Normandie), réponse de la DG : le terme cluster n'entraîne plus les mêmes protocoles. aujourd'hui, on détecte les personnes contacts et on les place en isolement ; il n'y a pas d'impact sur notre fonctionnement.

En cas de difficultés rencontrées concernant l'activité actuelle et la mise en œuvre du plan de reprise d'activité, vous pouvez contacter le SNU ou effectuer une alerte anonymisée sur :
<http://snupe.fr/alertes>

POINT RH :

Une nouvelle note RH est en cours :

- Elle intégrera les évolutions des réouvertures d'écoles et les conséquences du nouveau protocole sanitaire.
- Concernant les gardes d'enfants et les ouvertures limitées de structures durant les congés scolaires d'été : la DG n'a pas l'intention de le prendre en charge sous forme d'ABAP. Il appartient aux agents de trouver des solutions.

Télétravail :

- La DG attend de voir les nouvelles mesures gouvernementales, non connues au moment de l'audio. Si le télétravail n'est plus prioritaire, hormis pour les personnes vulnérables, le télétravail exceptionnel n'aura plus lieu d'être.
- Une négociation est prévue à l'automne dans l'attente du bilan. Il y a également une négociation interprofessionnelle prévue cet été*
**Rappel : il n'y a plus d'accord télétravail en vigueur à PE. La DG a décidé de proroger unilatéralement les modalités du télétravail jusqu'à la fin de l'année. Des négociations devraient avoir lieu après septembre pour une mise en œuvre en janvier 2021.*
- La DG se dit prête, dans un cadre de dispositions transitoires dans le PRA 3, et afin d'éviter trop de monde dans les agences, à pouvoir **faire bénéficier chaque agent de 1 à 2 jours de télétravail par semaine**.
- **Concernant les agents en télétravail sous accord** : contrairement à ce qui avait été envisagé, il n'y aura pas d'avenant. Ces personnels basculeraient à compter du 1er septembre (fin de l'accord le 31 août) dans le dispositif télétravail du PRA3 comme tous les agents.
- Le **forfait de 10 euros/mois** perdure pour tous les télétravailleurs et ce jusqu'à ce qu'on aboutisse à un accord ou à une décision unilatérale de l'employeur à l'automne.

Personnes vulnérables :

- Les CPAM ont demandé aux médecins de ne plus délivrer de certificat d'isolement. Ces personnels reviennent mais sont prioritaires pour le télétravail à temps plein.
- Actuellement et jusqu'au 15 juillet (fin prévue du PRA 2) : on ne peut exiger qu'ils viennent en agence. Dans le cas contraire, c'est de l'entière responsabilité de l'employeur quant aux possibles conséquences.
- Pas d'info sur ce qu'il en sera avec le passage en PRA 3.

Tickets-restaurants :

A ce jour, l'appel d'offre n'est pas parti. Il n'est pas finalisé et n'a pas été publié. *(plus d'informations sur le projet de la DG en ligne ici)*

OATT :

Rappel : l'accord OATT s'applique durant cette période. Un rappel sera fait en région.

Classification des agents publics :

Une réunion DSC sera programmée dernière semaine d'août ou 1ère de septembre. Selon la DG, tout est prêt ! (mais les OS n'ont pas plus d'informations)



✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

📘 [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

🐦 [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

www.snutefifsu.fr